DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/284 :
Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint-Pierre - lot n°10 relatif au marché d'électricité, courants forts-courants faibles- Autorisation de signature de l'avenant n°3

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-284-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/284 : Réalisation du centre administratif de la Ville de Saint-Pierre - lot n°10 relatif au marché d'électricité, courants forts-courants faibles- Autorisation de signature de l'avenant n°3.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un marché de travaux d'électricité courant fort et courant faible a été attribué à la société SATELEC et notifié le 11 août 2023.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 Décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du Centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation, par convention de mandat, à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°27/1211 en date du 26 juin 2023, le Conseil Municipal a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé le nouveau coût du projet de travaux.

Par délibération n°41/2012 en date du 26 août 2025, l'Assemblée délibérante a autorisé la SPL Grand Sud à signer l'avenant n°1 au marché de travaux.

Par délibération n°41/2022 en date du 26 août 2025, elle a autorisé la SPL Grand Sud à signer l'avenant n°2 au marché de travaux.

Le projet d'avenant n°3 a pour objet de contractualiser les modifications et l'ajout de prestations au marché portant sur l'aménagement de la cafétéria non prévu au marché initial et la modification des équipements de désenfumage en interface avec le lot n°5 (menuiseries aluminium).

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial :	Hors taxe :	4 918 277,01 €
	TTC :	5 336 330,56 €
Montant de l'avenant n°1 :	Sans incidence financière	
Montant de l'avenant n°2 :	Hors taxe :	313 389,82 €
	TTC :	340 027,95 €

Le pourcentage d'augmentation des avenants n°1 et 2 par rapport au montant initial du marché est de + 6,37 %.

Montant de l'avenant n°3 :	Hors taxe :	61 251,66 €
	TTC :	66 458,05 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°3 par rapport au montant initial du marché est de + 1,25 %.

Montant du marché incluant les avenants 1, 2 et 3 :	Hors taxe :	5 292 918,49 €
	TTC :	5 742 816,56 €

Le pourcentage d'augmentation après les avenants 1 à 3 par rapport au montant initial du marché est de + 7,62 % et le délai d'exécution des travaux est de 26 semaines supplémentaires.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie en date du mercredi 10 décembre 2025 a délivré un avis favorable relatif au présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-284-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la passation du projet d'avenant n°3 au marché d'électricité, courant fort et courant faible, passé avec SATELEC sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,**
- **D'AUTORISER, le Directeur Général de la SPL Grand Sud, à SIGNER ce projet d'avenant n°3 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RE UNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-284-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026